

Office national du film.—L'Office national du film produit des films, bandes d'images et photos sur des sujets très divers. Conformément à ses attributions, ses œuvres revêtent un caractère éducatif et interprétatif et ils connaissent une vaste diffusion, commerciale et non commerciale. (Voir aussi Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film, page 372.)

L'Office du film maintient, à l'usage des ministères, une filmothèque d'avant-premières réunissant 5,000 copies d'origine diverse; 500 films-fixes sont aussi inscrits au catalogue. L'Office maintient à la disposition des ministères gouvernementaux intéressés et des groupes ayant un intérêt particulier des filmothèques spéciales traitant de sujets tels que la santé, la sociologie, la médecine et l'industrie.

Les films et bandes d'images réalisés par l'Office sont montrés au Canada et à l'étranger. Au pays, les films paraissent au réseau de la télévision, dans les cinémas locaux et grâce à la grande diffusion des filmothèques collectives. Dans la plupart des centres, des groupes bénévoles, appelés Conseils du film, aident les différents groupes locaux à se servir des films. A l'étranger, plus de 29,000 copies circulent par l'entremise des missions diplomatiques et commerciales, des bureaux de l'Office à New-York et Chicago (É.-U.), à la Nouvelle-Delhi (Inde) et à Londres (Angleterre). Dans plusieurs pays, la distribution des films se fait par des agences commerciales et autres agences de prêt.

La cinémathèque de l'Office, comprenant environ 100,000 photos, est à la disposition des ministères, des photographes commerciaux, des journaux, des périodiques et des nombreux autres organismes au Canada et à l'étranger.

Section 2.—Répertoire des sources de renseignements officiels (fédérales et provinciales)

Pour tirer plein profit du répertoire des sources de renseignements officiels, le lecteur doit connaître les grands points qui distinguent les ministères fédéraux et provinciaux et leurs champs d'activité.

Certains domaines comme le commerce, les douanes et l'accise, la monnaie et les banques, la navigation, les transports, la radio, le recensement de la population et la défense nationale, sont, de par la constitution, des questions de la compétence fédérale, et c'est aux ministères à Ottawa qu'il faut s'adresser pour se renseigner sur ces questions. Si d'autres domaines comme l'administration des terres et des ressources naturelles, l'éducation, la voirie, l'hygiène et les hôpitaux relèvent des provinces, certains ministères fédéraux sont néanmoins intéressés à des aspects déterminés de ces sujets et, comme c'est le cas du Bureau fédéral de la statistique, en coordonnent la matière et la présentent à l'échelle nationale.

Règle générale, pour les renseignements sur des questions relatives à la mise en valeur et à l'administration mêmes des ressources, il faut s'adresser aux provinces intéressées. Bien que le gouvernement fédéral n'administre pas les ressources provinciales, il collabore étroitement avec les provinces et il est en mesure de fournir des renseignements concernant le Canada, particulièrement: sur la production, à l'échelle nationale; sur le marché, à l'échelle internationale, nationale et provinciale; sur les travaux de recherches et les stations expérimentales à l'échelle nationale et aussi provinciale de la part des stations du gouvernement fédéral situées dans certaines provinces. En ce qui concerne l'agriculture, par exemple, le gouvernement fédéral peut fournir des renseignements sur l'élevage et l'amélioration des races, sur les marchés agricoles et le rendement des cultures; de même, en matière de sylviculture, le gouvernement fédéral peut répondre aux questions sur les recherches sylvicoles, la protection des forêts contre l'incendie et le reboisement. Les demandes de renseignements adressées à des sources fédérales doivent, règle générale, être envoyées aux divers ministères énumérés au Répertoire s'il s'agit de renseignements qui n'ont pas un caractère statistique mais lorsque les renseignements requis sont nettement statistiques, il faut s'adresser au Bureau fédéral de la statistique.